

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

37

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. EL HASSOUNI

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

**Membres absents** : Mme DILLENSEGER - M. PRIBETICH - Mme LEMOUZY - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. BORDAT - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Bibliothèque Municipale - Travaux salle des devises - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs salles de la Bibliothèque Municipale sont classées à l'inventaire des monuments historiques dont la salle « des devises », qui en est l'une des plus remarquables. Aménagée au milieu du XVIIIème siècle pour recevoir la bibliothèque des Jésuites devenue plus tard bibliothèque publique, elle possède un plafond dont le décor est étroitement lié à l'histoire de la bibliothèque (armes des donateurs et devises dont la bibliothèque possède plusieurs recueils).

Une enveloppe de 200 000 € a été inscrite au budget primitif 2012 pour la réfection de la toiture de la bibliothèque située au-dessus de la salle des devises.

Le Ministère de la Culture via la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne est susceptible d'apporter une aide financière dans le cadre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et plus particulièrement au titre de l'aménagement des locaux des bibliothèques destiné à améliorer les conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales. La subvention pourrait se situer entre 30 et 60 % du montant de l'opération.

Par ailleurs, la DRAC et plus particulièrement la Conservation régionale des monuments historiques peuvent accompagner financièrement les mesures de préservation du plafond notamment le refixage des peintures et la réparation des chancis destinée à supprimer le blanchiment du vernis.

La subvention pourrait intervenir à hauteur de 40 %.

Ces travaux de faible envergure sont en cours de chiffrage, le montant, estimé modeste par la Conservation régionale des monuments historiques, serait financé par redéploiement de crédits des services culturels.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, de l'espace public, déplacements et tranquillité publique, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux de restauration de la salle des devises de la Bibliothèque Municipale, notamment auprès de l'Etat ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**